

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

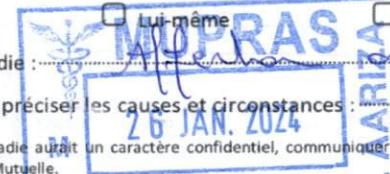
Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-812339

192291

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 10924	Société : RAAT		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : IHBACH HAJAR			
Date de naissance : 12/11/1974			
Adresse : LOT FLORA DLT 1 BOUSKOURA.			
Tél. : 06 61 16 44 66	Total des frais engagés : 1004,2	Dhs	
Docteur Khalid TAIBI <i>Gynécologue Obstétrique</i> 45, Bd. Bir Anzarane Maârif CASABLANCA - GSM: 0613 21 95 27 t: 0522 25 17 97-0522 98 45 30			
Cadre réservé au Médecin Cachet du médecin : 			
Date de consultation : 20/01/2024 Nom et prénom du malade : Ihbach Hajar Age: _____ Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Maladie chronique En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 26 JAN. 2024 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à **CHAKA**

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : **24/01/2024**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/24	Ca		400,00	 Docteur Khalid TAIBI <i>Gynécologue Obstétrique</i> 45, Bd. Bir Anzarane Maârif CASABLANCA - GSM: 0613 21 95 27 Tél: 0522 25 17 97 - 0522 99 45 50

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Chorégo et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	20.01.24	B410	560 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaïres, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Khalid TAIBI

Gynécologue et Obstétricien

Diplômé de la faculté de médecine de Paris V

Ex. attaché des hôpitaux de Paris

SPÉCIALISTE EN MEDECINE DE REPRODUCTION

CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE - COELIOSCOPIE

HYSTÉROSCOPIE - MALADIES DU SEIN



الدكتور الطبي خالد

اختصاصي في أمراض النساء و التوليد

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابق بمستشفيات باريس

اختصاصي في الإنجاب بالمساعدة الطبية

الجراحة النسوية

الجراحة بالمنظار . أمراض الثدي

Casablanca, Le 25/10/24 الدار البيضاء في

M. IHBACH Hajar

44,120

44,20

Prinsult mit SV

um Ylij am 26 am Tz am cycle

T = 44,20 dh

PHARMACIE IZDIHAR
Dr. Khalid TAIBI
Local "B" - 44 Casablanca
Tél. 022.25.17.97 / 0522.98.54.30
Fax : 022.25.17.98.54.30

Dr. TAIBI Khalid
Gynécologue - Obstétricien
45, Bd. Bir Anzarane - Maarif
CASA - Tél. 022.25.17.98.54.30

Docteur Khalid TAIBI

Gynécologue - Obstétricien

Diplômé de la faculté de médecine de Paris V

Ex. attaché des hopitaux de Paris

SPÉCIALISTE EN MEDECINE DE REPRODUCTION

CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE - COELIOSCOPIE

HYSTÉROSCOPIE - MALADIES DU SEIN



الدكتور الطبي خالد

اختصاصي في أمراض النساء و التوليد

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابق بمستشفيات باريس

اختصاصي في الإنجاب بالمساعدة الطبية

الجراحة النسوية

الجراحة بالمنظار . أمراض الثدي

Casablanca, Le ٢٤/١١/٢٤ الدار البيضاء في

NFS

Tl. TCH

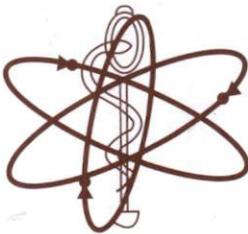
Fax/line



Dr. TAIBI Khalid
Gynécologue - Obstétricien
45, Bd. Bir Anzarane - Maarif
CASA - Tel: 022.26.17.97/0522.98.54.30

Laboratoire Anoual

Laboratoire de Biologie Médicale
 Biologie Moléculaire
 Biologie Spécialisée
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prénatal



خبراء أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
 Diplômé de l'Université Paris VII
 et de l'Institut Pasteur de Paris
 Biologiste Qualiticien

FACTURE N° 2401200028

Mme Hajar IHBACH

Demande N° 2401200028
 Date de l'examen : 20-01-2024
 Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSAD	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Ferritine	B250	B
	NF	B80	B
	CP	B40	B
	HbCA	B40	B

Total des B : 410

TOTAL DOSSIER : 560 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent soixante dirhams DH



Laboratoire Anoual

Laboratoire de Biologie Médicale
 Biologie Moléculaire
 Biologie Spécialisée
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prénatal

Mme Hajar IHBACH

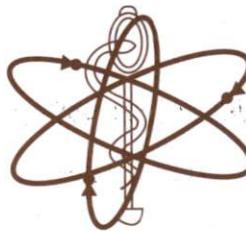
Né(e) le : 12-10-1974

Dossier N° : 2401200028

Date de l'examen : 20-01-2024

Prélevé le : 20-01-2024 12:55 en interne

Édité le : 22-01-2024



لختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplômé de l'Université Paris VII

et de l'Institut Pasteur de Paris

Biologiste Qualiticien

DR : Khalid TAIBI

Adresse : 45 Bd Bir Anzarane CASABLANCA

Page 1 / 2



ACCREDITATION
N° 8 3245
Porté disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

HEMATOCYTOLIE

Hémogramme

Cytométrie de flux sur ABX Pentra (échantillon primaire : sang total EDTA)

07-10-2023

Leucocytes [AC]	7.70	milliers/ μ l	(4.00-10.00)	6.20
Hématies : [AC]	4.29	millions/ μ l	(3.80-5.80)	3.89
Hémoglobine : [AC]	11.8	grs/dL	(11.5-16.0)	10.2
Hématocrite : [AC]	37.0	%	(37.0-47.0)	31.7
VGM : [AC]	86.0	μ 3	(80.0-100.0)	82.0
TCMH : [AC]	27.4	pg	(27.0-32.0)	26.1
CCMH : [AC]	31.8	g/dl	(32.0-36.0)	32.0
RDW : [AC]	16.0	%	(11.0-16.0)	16.1
Polynucléaires Neutrophiles :	65.3	%		53.9
Soit:	5.03	milliers/mm ³	(2.00-7.50)	3.34
Polynucléaires Eosinophiles :	1.6	%		1.5
Soit:	0.12	milliers/mm ³	(0.00-0.50)	0.09
Polynucléaires Basophiles :	0.7	%		0.7
Soit:	0.05	milliers/mm ³	(0.00-0.20)	0.04
Lymphocytes :	28.7	%		39.4
Soit:	2.21	milliers/mm ³	(1.00-4.00)	2.44
Monocytes :	3.7	%		4.5
Soit:	0.28	milliers/mm ³	(0.20-1.00)	0.28
Plaquettes : [AC]	335		(150-500)	332

HEMOSTASE

(Echantillon primaire : plasma citraté)

07-10-2023

Temps de Quick Patient:

12.0 sec.

Temps de Quick Témoin:

12.3 sec.

Taux de Prothrombine

100 % (70-100)

(CS-2500 SYSMEX)

TCA Temps témoin

25.0 sec.

TCA Temps patient

21.8 sec. (22.0-31.9)

(CS-2500 SYSMEX)

BIOCHIMIE SANGUINE

07-10-2023

Ferritine [AC]

15.3 ng/mL (13.0-150.0)

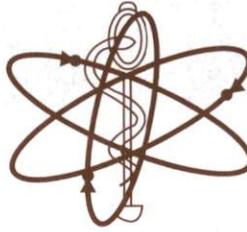
5.7

(ECLIA- COBAS 6000® Roche)



Laboratoire Anoual

Laboratoire de Biologie Médicale
Biologie Moléculaire
Biologie Spécialisée
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prénatal



Mme Hajar IHBACH

Né(e) le : 12-10-1974

Dossier N° : 2401200028

Date de l'examen : 20-01-2024

Prélevé le : 20-01-2024 12:55 en interne

Édité le : 22-01-2024

لَا نُوَالْ بَرَخْتَر

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplômé de l'Université Paris VII

et de l'Institut Pasteur de Paris

Biologiste Qualiticien

DR : Khalid TAIBI

Adresse : 45 Bd Bir Anzarane - CASABLANCA

Page 2 / 2



ACCREDITATION
N° 8 3245
Porté disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

